

pour cet encouragement donné à l'industrie de l'acier, je pourrais les faire cesser en citant un fait personnel. Une compagnie dont je fais partie a entrepris de construire une fabrique de papier et nous avons demandé des prix pour de grandes quantités de pièces de charpente en acier. Un certain nombre de soumissions nous ont été envoyées avant la mise en vigueur du nouveau tarif et quelques autres après. Les maisons qui ont soumissionné en dernier lieu ont tout simplement ajouté les droits nouveaux à leurs prix ordinaires.

M. OLIVER: La surtaxe mentionnée dans le paragraphe B est-elle nouvelle ou le tarif reste-t-il ce qu'il était auparavant, avec les mêmes modifications que le ministre a expliquées au sujet de l'article 1er?

M. WHITE: Le paragraphe B est entièrement nouveau.

3. Résolu que l'annexe "A" du tarif douanier de 1907, telle que modifiée par le chapitre 15 des lois de 1913 et par décret du conseil, soit modifié de nouveau biffant les item tarifaires portant les numéros 113, 184, 208, 210a, 296, 306, 315, 361, 375, 398, 404, 410, 411, 445, 446a, 460, 471, 486, 542, 543, 545, 546, 575, et 577, les paragraphes (a) et (d) des décrets du conseil en date du 11 août 1908, désignés comme item 717 et 720 du tarif des douanes, les diverses énumérations de marchandises respectives et les différents droits de douane, là où il y en a, inscrits en regard de chacun des dits item et que les item, énumérations et droits qui suivent soient insérés en la dite annexe "A".

M. A. K. MACLEAN: J'ai une question à poser. L'honorable député de Pictou (M. Macdonald), qui a été obligé de s'absenter, désire prendre la parole sur ces résolutions. L'honorable député de Northumberland (M. Loggie) désire aussi proposer un amendement un peu plus tard, et je crois que c'est également le désir de l'honorable député de Westmorland (M. Emmerson).

Pourrions-nous convenir qu'on pourrait présenter un amendement, demain? Nous pouvons discuter autant d'item possibles, ce soir.

M. WHITE: J'aimerais faciliter le travail de mon honorable ami. Je ne suis pas certain qu'on puisse proposer un amendement, lorsque la Chambre siège en comité. Nous pourrions demander au président d'étudier la question. On peut toujours proposer une modification de chaque item en discussion, lorsque cet amendement a pour but d'abaisser le tarif.

M. MACLEAN: On peut convenir que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, demain ou tout autre jour, afin de fournir à ces honorables députés l'occasion

de proposer l'amendement qu'ils ont préparé.

M. WHITE: Je n'y vois aucune objection du moment que cet amendement sera conforme au règlement.

M. EMMERSON: Il me semble que la procédure à suivre est de proposer des amendements lorsqu'un bill est lu une deuxième fois, ou, si la Chambre siège en comité général, lorsqu'un bill est lu une troisième fois. Cette résolution a été approuvée par Son Altesse Royale à qui elle avait été soumise, ce qui me porte à croire que nous ne pouvons pas la modifier.

M. WHITE: Nous étudierons ce cas.

M. CARVELL: Lorsqu'on a soumis à la Chambre le tarif de 1907 nous n'avons modifié les résolutions qu'en tant que nous diminuions un droit, mais nous n'avons pas augmenté le droit. C'est ce en quoi consiste la différence.

M. GRAHAM: La procédure est celle suivie au comité des subsides. Nous pouvons proposer une diminution, mais non pas une augmentation de droit, de même qu'il nous est défendu de consacrer à une fin autre que celle qui lui a été assignée, lorsqu'on l'a demandé, un crédit quelconque.

M. WHITE: Il n'existe probablement pas de divergence d'opinion, au sujet de cette question. Quant à chacune des résolutions soumises à l'étude, j'estime qu'on peut présenter une motion à l'effet d'abaisser, mais non pas d'augmenter un droit; Je me demande, cependant, si un député peut présenter une motion au sujet de quelque article ou item qui n'est pas soumis à l'étude du comité.

M. CARVELL: La troisième résolution réclame qu'on modifie cette annexe A, sous certains rapports. Je crois qu'il est parfaitement conforme au règlement d'étendre la portée de cet amendement en modifiant d'autres item.

M. WHITE: Il en est probablement ainsi. Nous verrons.

M. OLIVER: Quels sont les articles qu'on biffe d'une façon générale?

M. WHITE: Il y en a plusieurs, parce qu'ils sont remplacés par d'autres.

M. OLIVER: Ceux qu'on a biffés se trouveraient-ils au nombre de ceux compris dans cette annexe?

M. WHITE: Il faut les biffer, si l'on veut que les autres aient leur effet.